



# COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

## PROCÈS-VERBAL N°05

Réunion du :	Jeudi 30 novembre 2023
À :	14h00
Présidence :	M. Patrick SCALA
Présents :	MM. Patrice BULLY, Pierre ALCOVERRO, Jean Claude TOURREL, Patrice MBEG
Excusé(s) :	Néant
Assiste(nt) à la séance :	M. Loris VOLTZ, Référent Administratif

### DISTRICT DES ALPES

#### CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVES

##### 1.1 Classements initiaux

##### 1.2 Confirmations de Niveau de classement

##### **VILLE : LA ROCHE DES ARNAUDS STADE : JO ROSTAIN NNI : 51230101**

Cette installation était classée en T7 PN jusqu'au 13/10/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande le changement de classement en T6 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 13.10.2023
- Formulaire de classement du 13.10.2023

La Commission note que le complexe est clôturé dans son ensemble.

- Aire de jeu : 97m x 65m
- Zone de sécurité conformes
- Présence de Bancs joueurs
- La zone technique n'est pas tracée.
- L'aire de jeu est protégée par une main courante grillagée de 1 mètre accessible au public. Les deux autres côtés sont protégés par une main courante obstruée.
- La liaison aire de jeu / vestiaires n'est pas protégée : 10 mètres de distance
- 2 vestiaires joueurs 29 m<sup>2</sup> et 13 m<sup>2</sup>
- 1 vestiaire arbitres de 10 m<sup>2</sup>

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation sportive en T6 PN jusqu'au 06.10.2033.**

\*\*\*\*\*

- 1.3 Changements de Niveau de classement
- 2. RETRAITS DE CLASSEMENT
- 3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES
  - 3.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
  - 3.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
  - 3.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
  - 3.4 Réfection Bloc vestiaires
- 4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL
  - 4.1. Classements initiaux
  - 4.2. Confirmations de Niveau de classement
  - 4.3. Changements de Niveau de classement
- 5. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.
- 6. AFFAIRES DIVERSES

## CLASSEMENT DES ECLAIRAGES

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de Niveau de classement
- 1.3 Changement de niveau de classement

**VILLE : GAP STADE : PAUL GIVAUDAN 1 NNI : 50610101**

Cette installation était classée en niveau E5 jusqu'au 19/10/2023.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement initial de l'éclairage de l'installation sportive et des documents transmis :

- *Formulaire de classement suite à la visite de la CDTIS*

- **Aire de jeu** : 105 x 68
- **Marque des projecteurs** : THORN
- **Implantation** : Latérale
- **Puissance par projecteur** : 2000 W
- **Nombre des projecteurs** : 42
- Type de Sources lumineuses : ***iodures métalliques***
- Eclairement moyen : 333
- Rapport (U1h) Mini/Maxi : 0.40
- Rapport (U2h) Facteur d'uniformité : 0.60

Règlement éclairage Ed. 2021 FFF – Article 3.2.1 Tableaux de synthèse des niveaux d'éclairage

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'éclairage de l'installation sportive en niveau E6 jusqu'au 07/11/2025. Elle demande que lui soit transmis l'étude d'éclairage de l'installation sportive.**

\*\*\*\*\*

- 3 CLASSEMENT DES ECLAIRAGES FUTSAL
  - 3.1. Classements initiaux
  - 3.2. Confirmations de Niveau de classement
  - 3.3 Changement de niveau de classement
- 4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES
- 5. AFFAIRES DIVERSES

## CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVES

### 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

#### 1.1 Classements initiaux

##### **VILLE : MONACO GYMNASE : ZAC ST ANTOINE NNI : 60329901**

Cette installation n'a jamais été classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement du propriétaire en niveau FUTSAL 3 et des documents transmis :

- L'imprimé de classement en date du 05.10.2023
- Le rapport de visite
  - Aire de jeu de 40 x 20
  - Equipements conformes (poteaux de corner, ligne de touche, Bancs de touche)
  - Dégagements conformes 1,00m minimum + tapis de protection en mousse derrière les buts
  - Buts conformes
  - Présence d'une table Officielle ainsi que d'un panneau d'affichage électronique
  - Liaison aire de jeu vestiaires sécurisée
  - Hauteur sous plafond : 9 mètres
  - Vestiaires joueurs de 33 m<sup>2</sup>.
  - Présence d'un local antidopage de 12 m<sup>2</sup>
  - Présence d'un espace médical de 15 m<sup>2</sup>
  - Vestiaires arbitres de 9 m<sup>2</sup> avec un accès direct au terrain.

L'aire de jeu présente une usure naturelle, une deuxième aire de jeu est située sur le site cependant il ne doit pas y avoir d'activités sportives sur cette deuxième aire de jeu pendant une rencontre afin de respecter la zone de dégagement de 2 mètres.

**Au regard des éléments transmis, la CRTIS prononce le classement initial de l'installation sportive en Niveau Futsal 3 jusqu'au 05.10.2023.**

\*\*\*\*\*

#### 1.2 Confirmations de Niveau de classement

##### **VILLE : DRAP STADE : JEAN ANDERLONI NNI : 60540101**

Cette installation était classée en niveau T5 SYN jusqu'au 08/10/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T5 SYN suite au changement de revêtement et des documents transmis :

- Rapport de visite du 08.10.2022
- Formulaire de classement du 08.10.2022
- Tests in situ conformes en date du 10.03.2023

La Commission note que le complexe est clôturé sur son ensemble par une clôture grillagée.

- Aire de jeu : 100 L x 60 l
- Zone de sécurité conformes (2.50 mètres autour de l'aire de jeu)
- Zone de sécurité augmentée derrière les buts : 3.50 mètres
- Hauteur des buts : 2,44 mètres
- Banc joueurs (3.50 mètres) et Officiels (1.50 mètres)
- La Commission note l'absence d'un bouchon sur l'un des buts à 11.
- La zone technique tracée.
- L'aire de jeu est protégée par une clôture de 2,10 mètres
- La liaison aire de jeu / vestiaires n'est pas protégée par un portail et un couloir/ tunnel coulissant de 11 mètres.

- 4 Vestiaires joueurs de 18 m<sup>2</sup>.
- 1 vestiaires arbitres de 4.5 m<sup>2</sup>
- Pas de local délégué.
- Le terrain est équipé d'un revêtement en gazon synthétique dont la mise en service est en date du 10 mars 2023.
- Mise en place d'un gazon synthétique EUROFIELD S40M 375
- Remplissage : SBR
- Epaisseur de la couche de souplesse : 26 mm
- Nature de la sous couche : Sans sous couche

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation sportive en T5 SYN jusqu'au 08.10.2032. La CFTIS note l'absence de signature du propriétaire.**

\*\*\*\*\*

### 1.3 Changements de Niveau de classement

**VILLE : SAINT CEZAIRE SUR SIAGNE STADE : MAURICE PASCAL NNI : 61180101**

Cette installation était classée en niveau T5 (PN) jusqu'au 13/09/2021.

- Rapport de visite du 14 septembre 2021
- Formulaire de classement du 14 septembre 2021

La Commission note que le complexe est clôturé dans son ensemble.

- Aire de jeu : 100 x 62
- Zone de sécurité conformes
- Zone de sécurité augmentée non-conformes 4 mètres avec présence du public.
- Hauteur des buts : 2,37 mètres
- Largeur de la ligne des buts : 10 centimètres
- Bancs de touche joueurs (2,05 mètres) et Officiels (1,00 mètres)
- La zone technique est tracée.
- L'aire de jeu est protégée par une clôture de 2,90 mètres suivi de pare-ballons de 6 mètres.
- La clôture du terrain derrière les buts est en état très mauvais ; une intervention est nécessaire.

La Commission note suite au passage de l'agent de la CRTIS qu'il existe une distance de 4 mètres derrière les buts avec possibilité présence de publics.

Attendu que l'article 3.4. du Règlement Fédéral des Terrains et Installations Sportives dispose « *qu'une protection de l'aire de jeu avec une clôture (2 mètres de hauteur hors sol mini.) sur toute cette largeur et au droit des 20 mètres centraux avec un mur plein.* »

De ce fait, il est nécessaire d'obstruer sur les 20 mètres afin de permettre la mise en sécurité.

La hauteur des buts à 11 doit être corrigée avant la prochaine rencontre Officielle, 2 mètres 44 sous barre transversale (aucun obstacle ne doit être présent dans la zone de sécurité derrière les buts.) + remettre en état les fixations des filets.

La Commission note également qu'il faudra protéger les arroseurs présents dans les zones de sécurité autour du terrain.

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Travaux jusqu'au 31/12/2023.Elle demande à ce que lui soit transmis les photographies des levées de réserves émises (hauteur des buts, protection de l'aire de jeu derrière les buts) dans les plus brefs délais.**

\*\*\*\*\*

## 2. RETRAITS DE CLASSEMENT

### 3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

#### 3.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

#### 3.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage

#### 3.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

- 3.4 Réfection Bloc vestiaires
- 4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL
- 4.1. Classements initiaux
- 4.2. Confirmations de Niveau de classement
- 4.3. Changements de Niveau de classement
- 5. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.
- 6. AFFAIRES DIVERSES

## CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGES

- 2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES
- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de Niveau de classement

**VILLE : CAGNES SUR MER STADE : PIERRE SAUVAIGO 3 NNI : 60270103**

Cette installation était classée en E6 jusqu'au 20/03/2023.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de confirmation de classement du propriétaire de l'installation sportive et des documents transmis :

- Formulaire de classement suite à la visite de la CDTIS
- Etude technique
  - Aire de jeu : 100 X 60
  - Implantation : Latérale
  - Implantation : Latérale, 4 mâts à 5 mètres de la ligne de touche, hauteur de feu 18 mètres.
- Type de Sources lumineuses : *Iodures Métalliques*
- Eclairage moyen : 183
- Rapport (U1h) Mini/Maxi : 0.45
- Rapport (U2h) Facteur d'uniformité : 0.68

Règlement éclairage Ed. 2021 FFF – Article 3.2.1 Tableaux de synthèse des niveaux d'éclairage

**Au regard des éléments transmis, la CRTIS prononce le classement de l'éclairage de l'installation sportive PIERRE SAUVAIGO 3 en E6 jusqu'au 16.10.2027.**

\*\*\*\*\*

- 1.3 Changement de niveau de classement
- 3 CLASSEMENT DES ECLAIRAGES FUTSAL
- 3.1. Classements initiaux
- 3.2. Confirmations de Niveau de classement
- 3.3 Changement de niveau de classement
- 4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

\*\*\*\*\*

- 5. AFFAIRES DIVERSES

## DISTRICT DU GRAND VAUCLUSE

### CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVES

- 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS
- 1.1 Classements initiaux
- 1.2 Confirmations de Niveau de classement
- 1.3 Changements de Niveau de classement
- 2. RETRAITS DE CLASSEMENT
- 3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 3.4 Réfection Bloc vestiaires
- 4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL
- 4.1. Classements initiaux
- 4.2. Confirmations de Niveau de classement
- 4.3. Changements de Niveau de classement
- 5. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.
- 6. AFFAIRES DIVERSES

## CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

### 1. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

#### 1.1. Classements initiaux

**VILLE : VIOLES STADE : CLAUDE MICHEL NNI : 841490101**

Cette installation n'a jamais été classée.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement initial de l'éclairage de l'installation sportive et des documents transmis :

- Formulaire de classement suite à la visite de la CDTIS
- Etude technique
  - **Aire de jeu** : 102 x 63
  - **Installateur** : Performance In Lighting
  - **Implantation** : Latérale
  - **Marque des projecteurs** : PIL
  - **Puissance par projecteur** : 1592 W
  - **Température de couleur** : 5700 K
  - **Nombre des projecteurs** : 12
  - **Implantation** : Latérale, 4 mâts à 3 mètres de la ligne de touche, hauteur de feu 16 mètres.
- Type de Sources lumineuses : LED
- Eclairage moyen : 173
- Rapport (U1h) Mini/Maxi : 0.41
- Rapport (U2h) Facteur d'uniformité : 0.62

Règlement éclairage Ed. 2021 FFF – Article 3.2.1 Tableaux de synthèse des niveaux d'éclairage

**Au regard des éléments transmis, la CRTIS prononce le classement de l'éclairage de l'installation sportive en niveau E6 jusqu'au 08/11/2027.**

\*\*\*\*\*

- 1.2 Changement de niveau de classement.
- 1.3 Confirmations de Niveau de classement
- 2. CLASSEMENT DES ECLAIRAGES FUTSAL
- 2.1 Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de Niveau de classement
- 2.3 Changement de niveau de classement
- 3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES
- 4. AFFAIRES DIVERSES

**DISTRICT DE PROVENCE**

## CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVES

### 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

#### 1.1 Classements initiaux

#### 1.2 Confirmations de Niveau de classement

#### **VILLE : SAINT CANNAT STADE : ALBERT BARRE 3 NNI : 130910103**

Cette installation était classée en niveau T5 SYN jusqu'au 09/03/2023.

Rapport de visite du 28/09/2023

Formulaire de classement du 28/09/2023

La Commission note que le complexe est clôturé.

- Aire de jeu : 100 x 60
- Zone de sécurité conformes
- Hauteur des buts : 2,42 mètres (non-conformité majeur) article 3.9.1.2 du Règlement Fédérale des Terrains et Installations Sportives la hauteur des buts n'est pas conforme et devra être corrigé pour la prochaine rencontre Officielle.
- Banc joueurs et Officiels sont placés en face de la tribune principale.
- La zone technique est tracée.
- L'aire de jeu est protégée par une clôture de 2,20 mètres avec pare-ballons de 8 mètres de haut.
- La liaison aire de jeu / vestiaires est protégé par un portail et un couloir coulissant
- Vestiaires joueurs de 12 m<sup>2</sup>.
- 1 Vestiaire arbitre dédié à l'installation de 12 m<sup>2</sup>.

Considérant que le revêtement de l'aire de jeu est en gazon synthétique.

Que les derniers tests in situ ont été transmis en 2017, qu'il convenait donc de les transmettre à la présente Commission lors du reclassement de l'installation sportive.

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation sportive en T5 SYN jusqu'au 28/09/2033 sous réserve de la fourniture des tests in situ conformes avant le 30 juin 2024**

\*\*\*\*\*

#### **VILLE : SAINT CANNAT STADE : ALBERT BARRE 1 NNI : 130910101**

Cette installation était classée en niveau T5 PN jusqu'au 23/10/2022.

- Rapport de visite du 28/09/2023

- Formulaire de classement du 28/09/2023

La Commission note que le complexe est clôturé.

- Aire de jeu : 100 x 60
- Zone de sécurité conformes
- Hauteur des buts : 2,40.
- Banc joueurs et Officiels sont placés en face de la tribune principale.
- La zone technique est tracée.
- L'aire de jeu est protégée par une clôture de 2,20 mètres
- La liaison aire de jeu / vestiaires est protégé par un portail et un couloir coulissant
- 2 vestiaires joueurs de 16 m<sup>2</sup>
- 1 vestiaire arbitre dédié à l'installation de 30 m<sup>2</sup>.

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation sportive en T5 PN Jusqu'au 28/09/2033, sous réserve de la levée des non-conformités avant le 28/03/2024**

\*\*\*\*\*

## 1.3 Changements de Niveau de classement

### VILLE : SIMIANE COLLONGUE STADE : COMPLEXE SPORTIF NNI : 131070101

Cette installation était retirée du classement.

- Rapport de visite du 05/10/2023
- Formulaire de classement du 05/10/2023.
- Test in situ du 27/04/2022.

La Commission note que le complexe est clôturé sur son ensemble par une clôture grillagée.

- Aire de jeu : 100 x 60
- Zone de sécurité conformes (2,80 mètres autour de l'aire de jeu)
- Zone de sécurité augmentée derrière les buts : 9 mètres et 6 mètres
- Hauteur des buts : 2,44 mètres
- Banc joueurs (3.50 mètres) et Officiels (1.50 mètres)
- La zone technique est tracée.
- L'aire de jeu est protégée par une clôture de 2,10 mètres
- La liaison aire de jeu / vestiaires est protégé par un portail et un couloir coulissant de 10 mètres.
- 4 Vestiaires joueurs de 25 m<sup>2</sup> et 2 vestiaires de 21 m<sup>2</sup>
- Vestiaires arbitres dédié à l'installation de 12 et 8m<sup>2</sup>.
- Présence d'un local délégué.
- Présence d'un espace médical.
- Présence d'une tribune de 300 personnes.

Considérant que l'aire de jeu mesure 100 x 60 mais qu'il y a une contrainte foncière empêchant la réalisation d'un terrain en 105 x 68 mètres (*article 3.2.1 du RfT&IS*)

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation sportive en T5 SYN jusqu'au 05/10/2033.**

\*\*\*\*\*

## 2. RETRAITS DE CLASSEMENT

### 3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

#### 3.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

#### 3.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage

#### 3.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

#### 3.4 Réfection Bloc vestiaires

### 4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

#### 4.1. Classements initiaux

#### 4.2 Changements de Niveau de classement

### 5. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

### 6. AFFAIRES DIVERSES

\*\*\*\*\*

## CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

### 1.1. Classements initiaux

### VILLE : BOUC BEL AIR STADE : MONTAURY NNI : 130150101

Cette installation n'a pas fait l'objet d'une demande d'avis préalable.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement initial de l'éclairage de l'installation sportive et des documents transmis :



- Formulaire de classement suite à la visite de la CRTIS
- Etude technique
  - Aire de jeu : 105 x 68
  - Installateur : EIFFAGE SYSTEME
  - Marque des projecteurs : COMATELEC
  - Implantation : Latérale
  - Puissance par projecteur : 1678 W
  - Température de couleur : 5700 K
  - GR : 46
  - Nombre des projecteurs : 20
  - Implantation : Latérale, 4 mâts à 10 mètres de la ligne de touche, hauteur de feu 18 mètres.
- Type de Sources lumineuses : **LED**
- Eclairage moyen : 289
- Rapport (U1h) Mini/Maxi : 0.64
- Rapport (U2h) Facteur d'uniformité : 0.80

Règlement éclairage Ed. 2021 FFF – Article 3.2.1 Tableaux de synthèse des niveaux d'éclairage

Au regard des éléments transmis, la CRTIS prononce le classement de l'éclairage de l'installation sportive en niveau E5 jusqu'au 09/11/2027.

\*\*\*\*\*

## 1.2. Confirmations de Niveau de classement

### 1.3 Changement de niveau de classement

#### VILLE : SAINT REMY DE PROVENCE STADE : LA PETITE CRAU 2 NNI : 131000102

Cette installation était classée en niveau E7 jusqu'au 06.04.20193

Cette installation n'a pas fait l'objet d'une demande d'avis préalable.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement initial de l'éclairage de l'installation sportive et des documents transmis :

- Formulaire de classement suite à la visite de la CDTIS
- Etude technique
  - Aire de jeu : 100 x 60
  - Installateur : COMATELEC SCHREDER
  - Date de création : 01/12/2022
  - Implantation : Latérale
  - Marque des projecteurs : ECOBLAST 5
  - Puissance par projecteur : 1520 W
  - Température de couleur : 5700 K
  - Nombre des projecteurs : 12
  - Implantation : Latérale, 4 mâts à 5 mètres de la ligne de touche, hauteur de feu 16 mètres.
  - Type de Sources lumineuses : **LED**

Eclairage moyen : 194

Rapport (U1h) Mini/Maxi : 0.49

Rapport (U2h) Facteur d'uniformité : 0.66

Règlement éclairage Ed. 2021 FFF – Article 3.2.1 Tableaux de synthèse des niveaux d'éclairage

Au regard des éléments transmis, la CRTIS prononce le classement de l'éclairage de l'installation sportive en niveau E6 jusqu'au 18/10/2027.

\*\*\*\*\*

## 3 CLASSEMENT DES ECLAIRAGES FUTSAL

### 3.1. Classements initiaux

### 3.2. Confirmations de Niveau de classement

### 3.3 Changement de niveau de classement

## 4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

## 5. AFFAIRES DIVERSES

# DISTRICT DU VAR

## CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVES

### 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

#### 1.1 Classements initiaux

#### **VILLE : ST MAXIMIN LA SAINTE BAUME STADE : CLOS DES ROQUES A8 NNI : 831160105**

Cette installation n'a jamais été classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement initial de l'installation sportive CLOS DES ROQUES en A8.

- Imprimé de classement

L'installation sportive est clôturée. Elle dispose d'un éclairage non classé.

- Aire de jeu : 60 X 45 mètres
- Buts conformes 2,10m
- Bon état des équipements
- Pare-ballons derrière les buts d'une hauteur de 4 mètres.
- 8 vestiaires joueurs de 26 m<sup>2</sup>
- 1 vestiaire arbitres de 12,8 m<sup>2</sup>.
- Zone technique non-tracée.

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation sportive en niveau A8 jusqu'au 12.08.2033.**

\*\*\*\*\*

#### 1.2 Changements de Niveau de classement

#### **VILLE : ST MAXIMIN LA SAINTE BAUME STADE : RAOUL CHAVIGNOT NNI : 831160101**

Cette installation était classée en niveau E6 jusqu'au 09/04/2016.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de changement de niveau de classement de l'éclairage de l'installation sportive et des documents transmis :

- *Formulaire de classement suite à la visite de la CDTIS*
- *Etude technique*

- Aire de jeu : 105 x 68
- Installateur : ENT POURRIERE
- Marque des projecteurs : PERFORMANCE IN LIGHTING
- Implantation : Latérale
- Puissance par projecteur : 2000 W
- Température de couleur : 4100 K
- Nombre des projecteurs : 12
- Implantation : Latérale, 4 mâts à 10 mètres de la ligne de touche, hauteur de feu 18 mètres.
- Type de Sources lumineuses : **iodures métalliques**
- Eclairage moyen : 95
- Rapport (U1h) Mini/Maxi : 0.16
- Rapport (U2h) Facteur d'uniformité : 0.41

Règlement éclairage Ed. 2021 FFF – Article 3.2.1 Tableaux de synthèse des niveaux d'éclairage

**Au regard des éléments transmis, la CRTIS prononce le classement de l'éclairage de l'installation sportive en niveau E7 jusqu'au 03/11/2025.**

\*\*\*\*\*

### 1.3 Confirmation de Niveau de classement

#### **VILLE : LA CIOTAT STADE : VALENTIN MAGRI NNI : 130280202**

Cette installation était retirée du classement.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T5 SYN suite au changement de revêtement et des documents transmis :

- Rapport de visite du 10.11.2023
- Formulaire de classement du 10.11.2023
- Tests in situ initiaux conformes en date du 22.05.2023
- Notification de contrainte foncière du propriétaire

La Commission note que le complexe est clôturé sur son ensemble par une clôture grillagée.

- Aire de jeu : 100 L x 60 l
- Zone de sécurité conformes (2.60 mètres autour de l'aire de jeu)
- Zone de sécurité augmentée conforme (6 mètres derrière les buts)
- Hauteur des buts : 2,44 mètres
- Banc joueurs (3.60 mètres) et Officiels (1.50 mètres)
- La zone technique est tracée.
- L'aire de jeu est protégée par une clôture de 2,10 mètres.
- Présence d'un panneau lumineux d'indication des scores.
- La liaison aire de jeu / vestiaires est protégée par un portail et un couloir/ tunnel coulissant, la distance à parcourir est de 3, 50 mètres.
- 2 vestiaires joueurs de 21 m<sup>2</sup> conformément équipés
- 2 vestiaires joueurs de 15 m<sup>2</sup> avec 4 douches.
- 2 vestiaires arbitres de 9 m<sup>2</sup>
- Présence d'un bureau de délégué de 3 m<sup>2</sup>.
- Présence d'un local infirmerie de 11 m<sup>2</sup> / espace médical / local antidopage.
- Il existe un parking réservé pour l'équipe visiteuse et les Officiels.

Le terrain est équipé d'un revêtement en gazon synthétique dont la mise en service est en date du 22 mai 2023.

Gazon synthétique Eurofield – PUR S35 –

Remplissage : Sable

Nature de la sous couche : TROCELLEN 5012 XC – CUT

Nom de l'applicateur : Méditerranée environnement

Considérant que la Commission prend connaissance de l'envoi d'un document du propriétaire de l'installation sportive affirmant qu'une contrainte foncière empêche la réalisation d'une aire de jeu en 105 x 68.

Absence de ce document sur stadium

Que la présente Commission note l'effort effectué par la collectivité pour agrandir la surface de jeu.

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation sportive en T5 SYN jusqu'au 10.11.2023.**

\*\*\*\*\*

#### **VILLE : PUGETS SUR ARGENS STADE : CAMILLE MUFFAT NNI : 830990201**

Cette installation était classée en niveau T4 SYN jusqu'au 06.10.2022.

- Rapport de visite du 08/04/2022
- Formulaire de confirmation de classement du 08/04/2022.
- Tests in situ conformes en date du 10/12/2022.

La Commission note que le complexe est clôturé.

- Aire de jeu : 105 x 68
- Zone de sécurité conformes (2,80 mètres autour de l'aire de jeu)
- Hauteur des buts : 2,44 mètres
- Banc joueurs et Officiels sont placés en face de la tribune principale.
- La zone technique est tracée.
- L'aire de jeu est protégée par une clôture de 2,20 mètres
- La liaison aire de jeu / vestiaires est protégé par un portail et un couloir coulissant
- 3 vestiaires joueurs de 20 m<sup>2</sup> et 2 vestiaires de 15 m<sup>2</sup>
- 2 vestiaires arbitres de 14 m<sup>2</sup> et 11 m<sup>2</sup>.

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce la confirmation de classement de l'installation sportive en T4 SYN jusqu'au 08.04.2032.**

\*\*\*\*\*

### **VILLE : BAGNOLS EN FORET STADE : MUNICIPAL NNI : 830080101**

Cette installation était classée en T6 (S) jusqu'au 05.04.2022.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande la confirmation de classement et des documents transmis :

- Rapport de visite du 06.04.2022
- Formulaire de classement du 06.04.2022

La Commission note que le complexe est clôturé dans son ensemble.

- Aire de jeu : 100 X 60
- Zone de sécurité conformes
- Hauteur des buts : 2,38 mètres non-conforme
- Les poteaux de buts sont à remettre en conformité, la couleur des poteaux doit être blanche.
- Présence de Bancs joueurs
- La zone technique n'est pas tracée.
- L'aire de jeu est protégée par une clôture grillagée.
- La liaison aire de jeu / vestiaires n'est pas protégée : 10 mètres de distance
- 2 vestiaires de 13 m<sup>2</sup>.
- 1 vestiaire arbitres de 8 m<sup>2</sup>.

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce la confirmation de classement de l'installation sportive en niveau T6 (S) jusqu'au 06.04.2032.**

\*\*\*\*\*

## **2. RETRAITS DE CLASSEMENT**

### **VILLE : BESSE SUR ISSOLE STADE : MUNICIPAL 2 NNI : 830180102**

Cette installation était classée en niveau A8 jusqu'au 13/05/2023.

Après lecture du courriel du propriétaire de l'installation sportive ne souhaitant pas renouveler le classement de l'installation.

**En application du règlement fédéral, la Commission décide de procéder au retrait de classement de l'installation sportive jusqu'au 21/11/2033. Elle précise qu'aucune rencontre Officielle ne pourra se dérouler.**

\*\*\*\*\*

## **3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES**

### **3.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique**

### **3.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage**

### **3.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel**

### 3.4 Réfection Bloc vestiaires

\*\*\*\*\*

#### VILLE : SAINT CYR SUR MER STADE : LUCIEN SISCO NNI : 831120201

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande d'avis préalable pour une demande de subvention F.A.F.A pour un projet de réhabilitation d'un bloc vestiaires et des documents transmis à la présente Commission :

- Lettre d'intention de réalisation des travaux
- La plan cadastre
- Descriptif technique
- Demande d'avis préalable signé par la mairie
- Dimensions du terrain : 105 x 68 m
- Plan des vestiaires
- Vestiaires A : 49 m<sup>2</sup> / Vestiaires B : 44m<sup>2</sup>
- Vestiaire arbitres 9.78 m<sup>2</sup>
- Surface Infirmerie / Délégué : 7.06 m<sup>2</sup>
- Bureau de 10 m<sup>2</sup>
- Hall de 16,60 m<sup>2</sup>
- Sanitaires PMR A/B

Attendu que l'article 4 du règlement des terrains et installations sportives nous informe des dispositions réglementaires à respecter afin de prétendre à un niveau de classement initial.

Qu'au vu des éléments fournis, les vestiaires peuvent correspondre à un niveau T5, qu'eu égard aux mesures de l'aire de jeu, l'installation ne peut prétendre qu'à un classement en niveau T6.

**La C.R.T.I.S atteste de la conformité du projet de création des vestiaires avec la réglementation fédérale, l'installation sportive devra être conforme aux prescriptions lors de la future visite in situ de l'installation sportive.**

\*\*\*\*\*

### 4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

#### 4.1. Classements initiaux

#### VILLE : SAINT RAPHAEL GYMNASSE : OMNISPORTS 1000 NNI : 831189901

Cette installation n'a jamais été classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement du propriétaire en niveau FUTSAL 3 et des documents transmis :

- L'imprimé de classement 27.06.2023
- Rapport de visite 27.06.2023

- Aire de jeu de 40 x 20 en PVC de très bon état.
- Equipements conformes (poteaux de corner, ligne de touche, Bancs de touche)
- Dégagements conformes
- Buts conformes
- Présence d'une table Officielle
- Liaison aire de jeu vestiaires sécurisée (5 mètres)
- 4 vestiaires joueurs de 15 m<sup>2</sup>
- 1 vestiaires arbitres de 15 m<sup>2</sup>.
- Tribunes : 500 places.
- Présence d'un local antidopage de 12 m<sup>2</sup>
- Présence d'un espace médical de 15 m<sup>2</sup>
- Sanitaires dédiés exclusivement aux spectateurs
- Vestiaires arbitres de 11 m<sup>2</sup> ce vestiaire devra être vidé afin de pouvoir être utilisé par les Officiels.

Il existe un parking public qui se situe dans l'enceinte sportive d'environ 50 places.

La CFTIS note que l'AOP ne confirme aucune capacité de l'installation et manque le PV de sécurité.

La C.R.T.I.S. prononce, après étude des pièces versées au dossier et en application des dispositions réglementaires en vigueur, le classement de cette installation en Niveau Futsal 3 jusqu'au 02.11.2033.

\*\*\*\*\*

## 4.2. Confirmations de Niveau de classement

## 4.3. Changements de Niveau de classement

## 5. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

## 6. AFFAIRES DIVERSES

### VILLE : OLLIOULES STADE : ALDO PIEMONTESE NNI : 830900101

Cette installation est classée en niveau T4 SYN jusqu'au 10.02.2029.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de l'envoi des tests in situ par le propriétaire de l'installation sportive ALDO PIEMONTESE à Ollioules.

Considérant que la Commission Fédérale dans sa décision en date du 06.03.2019 a rappelé au propriétaire que les tests de maintien de classement devaient être réalisés et transmis pour le 10.02.2024.

Que la Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives confirme que les tests réalisés sont conformes à la réglementation fédérale en vigueur.

La Commission rappelle que les prochains tests de maintien devront être réalisés et transmis au reclassement de l'installation sportive pour le 10.02.2029.

**Au regard des éléments transmis, la CRTIS prononce le classement de l'installation sportive en T5 SYN jusqu'au 10.02.2029.**

\*\*\*\*\*

## CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

### 1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX

#### 1.1. Classements initiaux

### VILLE : SAINT MAXIMIN LA SAINTE BAUME STADE : COMPLEXE SPORTIF CLOS DES ROQUES NNI : 831160104

Cette installation n'a jamais été classée.

Cette installation n'a pas fait l'objet d'une demande d'avis préalable.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement initial de l'éclairage de l'installation sportive et des documents transmis :

- Formulaire de classement suite à la visite de la CDTIS
- Etude technique

- Aire de jeu : 105 X 68
- Implantation : Latérale
- Marque des projecteurs : AAA – LUX
- Puissance par projecteur : 1550 W
- Nombre des projecteurs : 32
- Implantation : Latérale, 4 mâts à 15 mètres de la ligne de touche, hauteur de feu 26 mètres.
- Type de Sources lumineuses : LED
- Eclairage moyen : 297
- Rapport (U1h) Mini/Maxi : 0.56
- Rapport (U2h) Facteur d'uniformité : 0.79

Règlement éclairage Ed. 2021 FFF – Article 3.2.1 Tableaux de synthèse des niveaux d'éclairage

**Au regard des éléments transmis, la CRTIS prononce le classement de l'éclairage de l'installation sportive en niveau E5 jusqu'au 20/10/2027.**

\*\*\*\*\*

### VILLE : SAINT MAXIMIN LA STE BAUME STADE : GUY DAUMAS NNI : 831160102

Cette installation était classée en E6 jusqu'au 13/10/2023.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de changement de niveau de classement de l'éclairage de l'installation sportive et des documents transmis : Voir DDC.

- Formulaire de classement suite à la visite de la CDTIS

- Aire de jeu : 105 m x 65 m
- Installateur : ENNT POURRIERE
- Marque des projecteurs : Performance Lighting
- Implantation : Latérale
- Puissance par projecteur : 2000 W
- Température de couleur : 4100 K
- Nombre des projecteurs : 12
- Implantation : Latérale, 4 mâts à 4 mètres de la ligne de touche, hauteur de feu 18 mètres.

Type de Sources lumineuses : **Iodures Métalliques**

- Eclairage moyen : 148
- Rapport (U1h) Mini/Maxi : 0.40
- Rapport (U2h) Facteur d'uniformité : 0.66

Règlement éclairage Ed. 2021 FFF – Article 3.2.1 Tableaux de synthèse des niveaux d'éclairage

**Au regard des éléments transmis, la CRTIS prononce le classement de l'éclairage de l'installation sportive en niveau E6 jusqu'au 03/11/2025.**

\*\*\*\*\*

## 1.2 Confirmations de Niveau de classement

**VILLE : LORGUES STADE : CLAUDE CAUVIN 2 NNI : 830720102**

Cette installation était classée en E6 jusqu'au 08/02/2022.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de changement de niveau du propriétaire de l'installation sportive et des documents transmis :

- Formulaire de classement suite à la visite de la CDTIS

- Aire de jeu : 105 X 68
- Implantation : Latérale
- Marque des projecteurs : THORN
- Nombre des projecteurs : 20
- Implantation : Latérale, 4 mâts à 10 mètres de la ligne de touche, hauteur de feu 25 mètres.
- Eclairage moyen : 217
- Rapport (U1h) Mini/Maxi : 0.49
- Rapport (U2h) Facteur d'uniformité : 0.69
- Type de Sources lumineuses : **Iodures Métalliques**

Règlement éclairage Ed. 2021 FFF – Article 3.2.1 Tableaux de synthèse des niveaux d'éclairage

**Au regard des éléments transmis, la CRTIS prononce le classement de l'éclairage de l'installation sportive CLAUDE CAUVIN 2 en E6 jusqu'au 09.02.2024.**

\*\*\*\*\*

## 1.2. Changement de Niveau de classement

**VILLE : CARNOULES STADE : JACQUES BRACCHET NNI : 830330101**

Cette installation était classée en niveau E6 jusqu'au 22/06/2023.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de confirmation de l'éclairage de l'installation sportive et des documents transmis :

- Formulaire de classement suite à la visite de la CDTIS

- Aire de jeu : 105 x 68
- Installateur : BOUYGUES ENERGIES
- Marque des projecteurs : HORO
- Implantation : Latérale
- Puissance par projecteur : 2000 W
- Température de couleur : 4000 K
- Nombre des projecteurs : 12
- Implantation : Latérale, 4 mâts à hauteur de feu 18 mètres.
- Eclairage moyen : 146
- Rapport (U1h) Mini/Maxi : 0.19
- Rapport (U2h) Facteur d'uniformité : 0.48
- Type de Sources lumineuses : ***Iodures métalliques***

Règlement éclairage Ed. 2021 FFF – Article 3.2.1 Tableaux de synthèse des niveaux d'éclairage

**Au regard des éléments transmis, la CRTIS prononce le classement de l'éclairage de l'installation sportive en niveau E7 jusqu'au 06/11/2025.**

\*\*\*\*\*

## **2 CLASSEMENT DES ECLAIRAGES FUTSAL**

### **2.1. Classements initiaux**

### **2.2. Confirmations de Niveau de classement**

### **2.3 Changement de niveau de classement**

## **3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES**

## **4. AFFAIRES DIVERSES**

\*\*\*\*\*

**Président**  
**PATRICK SCALA**

**Secrétaire**  
**PIERRE ALCOVERRO**